



## Construction maison individuelle

Par **lesqualedecibel30**, le **11/03/2009** à **11:29**

Bonjour, j'ai fais appel a un maçon en octobre 2007 pour la construction de ma maison. Les travaux ont donc commencés fin 2007 et ne sont pas terminés encore à ce jour! C'est la première maison neuve que je fais construire dans ma famille et je ne savais pas qu'il fallait signer un contrat de construction de maison individuelle. Le maçon ne m'en a pas parlé non plus. J'ai donc signer uniquement le devis relatant les frais de la construction de la maison. Je me suis également apperçu au court de la construction que le maçon ne disposait pas garantie decennale. Je souhaiterai savoir si quelqu'un pouvait prendre contact avec moi pour me conseiller sur les éventuelles recours dont je pourrait disposer...  
Merci. Romain: 0650664752